



CONCOURS DU PHOTOS DU 125^E

Il fait bon vivre à Vallée !

Formulaire d'inscription

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Cellulaire : _____
Courriel : _____

PHOTO 1

Titre de la photo			
Date		Endroit précis	
Que vous inspire cette photo ?			

PHOTO 2

Titre de la photo			
Date		Endroit précis	
Que vous inspire cette photo ?			

DROITS D'AUTEUR ET OBLIGATIONS

Le participant atteste être l'auteur des photos soumises et reconnaît en avoir tous les droits de publication, incluant l'autorisation du modèle. Le participant accorde à la Municipalité de Vallée-Jonction le droit d'utiliser les photos envoyées pour le calendrier municipal, dans lequel son nom y sera indiqué. Le participant accorde également à la Municipalité de Vallée-Jonction le droit de diffuser et de reproduire les photos soumises dans le cadre du concours et consent à ce qu'elles soient utilisées sous toutes formes et pour toutes fins (publicitaires, promotionnelles et commerciales), et ce, pour une durée indéterminée, sans restriction territoriale et sans compensation à son égard ainsi qu'à toutes les personnes qui y apparaissent. Par conséquent, le participant dégage la Municipalité de Vallée-Jonction de toute responsabilité concernant une violation des droits d'auteur pouvant survenir et des litiges pouvant en résulter.

CONSENTEMENT DU MODÈLE¹ (à compléter lorsqu'une ou plusieurs personnes apparaissent sur la photo)

Je (personne apparaissant sur la photo) : _____ autorise (photographe) _____ et la Municipalité de Vallée-Jonction de faire l'impression, la publication ou l'utilisation des photos prises de moi et/ou de ma propriété pour les publications de la Municipalité de Vallée-Jonction.

Signature du participant

Date

À retourner au plus tard le 2 septembre 2022, en mentionnant « Concours de photos du 125^e »`

- Par courriel à admin@valleejonction.qc.ca ou via Wetransfert. Toutes les photos transmises via les médias sociaux ne seront pas acceptées
- Par la poste ou en personne au bureau municipal au 259, rue Jean-Marie-Rousseau, Vallée-Jonction QC G0S 3J0

¹ Le droit à l'image est une composante du droit à la vie privée inscrit à l'article 5 de la Charte des droits et libertés de la personne.